

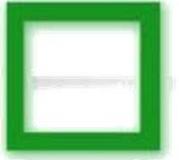
# GREZIEU-LE-MARCHE



## Révision du PLU

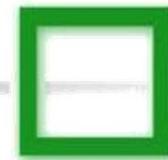
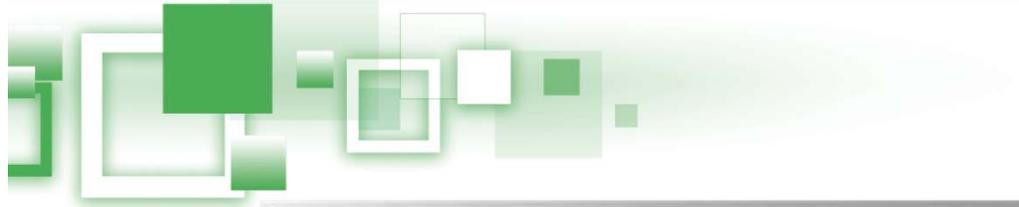
*Présentation du PADD*

*14 avril 2022*



- **Rappel du contexte de révision du PLU**
- **Définition du Projet D'Aménagement et de Développement Durables**
- **Présentation du PADD**
- **Débat sur les orientations du PADD**
- **Suite de la procédure**





# Rappel du contexte réglementaire



# LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

## Lois « Littoral » et « Montagne »

Limitation de l'artificialisation sur des espaces particuliers ou remarquables

1986

## Loi SRU

Vise à **densifier** de manière raisonnée les espaces déjà urbanisés afin d'éviter l'**étalement urbain**

2000

## Plan Biodiversité

Fixe un objectif de **limiter** la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

2018

## Loi d'orientations agricoles

Création des Zones Agricoles Protégées  
Prise en compte de la vulnérabilité de certains espaces face à la périurbanisation

1999

## Loi Grenelle 2

Vise à réduire et **justifier** la consommation d'espace à travers les documents d'urbanisme

2010

## Loi ALUR

2014

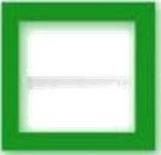
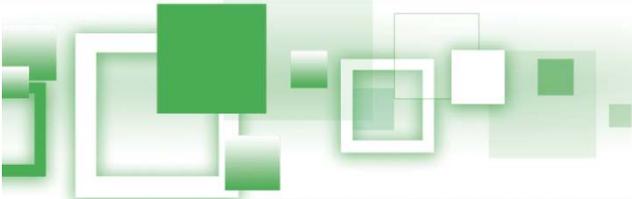
## Loi Climat et Résilience

Introduction de la notion **d'artificialisation des sols** dans le code de l'urbanisme

2021

# LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

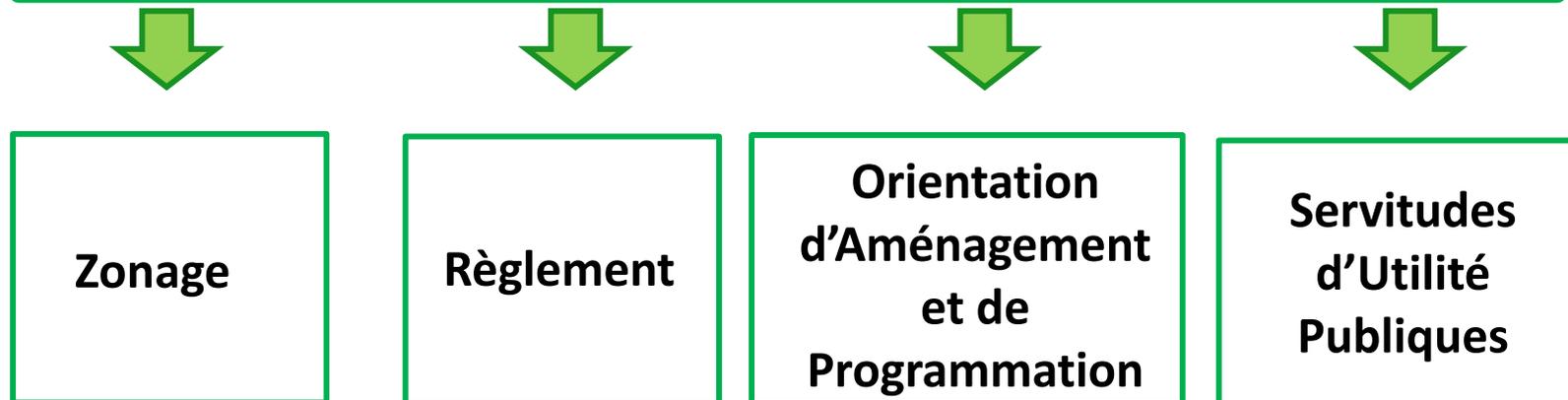




# Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



# DÉFINITION DU PADD



# DÉFINITION DU PADD

Le PADD recherchera, dans le respect des articles L.101-1 et 101-2 du code de l'urbanisme :

- **Un développement urbain maîtrisé** en trouvant un équilibre entre le renouvellement urbain et extension dans un souci de gestion économe du sol
- **La mixité sociale et la mixité des fonctions** permettant de répondre à la diversité des besoins et des ressources de la population
- La préservation et la mise en valeur du **patrimoine bâti et naturel**
- La préservation et la remise en bon état **des continuités écologiques**
- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre** et la maîtrise de la consommation énergétique notamment par la limitation des déplacements motorisés et **la recherche d'une certaine densité**

## Le PADD :

→ Un document simple et accessible à tous

→ C'est la réflexion communale sur l'avenir du territoire

## ✓ Un document réfléchi

- S'inscrit dans la continuité de la politique communale
- Elaborer à partir du diagnostic territorial et d'une analyse paysagère et environnementale
- En compatibilité avec les documents supra-communaux : SCOT du Lyonnais

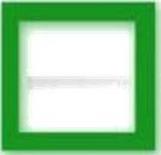
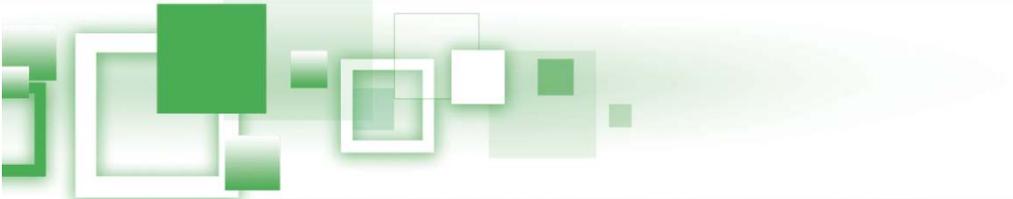
## ✓ Un document concerté

- Concertation avec la population
- Mis à la disposition des habitants et accompagné d'un registre pour recueillir les observations

## ✓ Un document sous le signe du développement durable

- Construit sous l'égide de la thématique du « développement durable »

*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures ». Commission Bruntland - 1987*



---

# Présentation du PADD



# PRÉSENTATION DU PADD

- Un PADD axé autour de 3 thématiques :
  - Pérenniser les activités économiques et créer de l'emploi localement
  - Poursuivre le développement et l'aménagement du bourg de Grézieu-le-Marché
  - Agir en faveur du développement durable

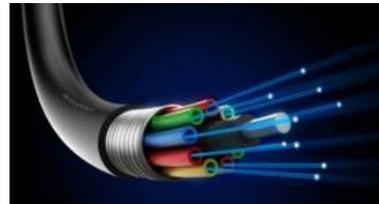
## 1. Pérenniser les activités économiques et créer de l'emploi localement

# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

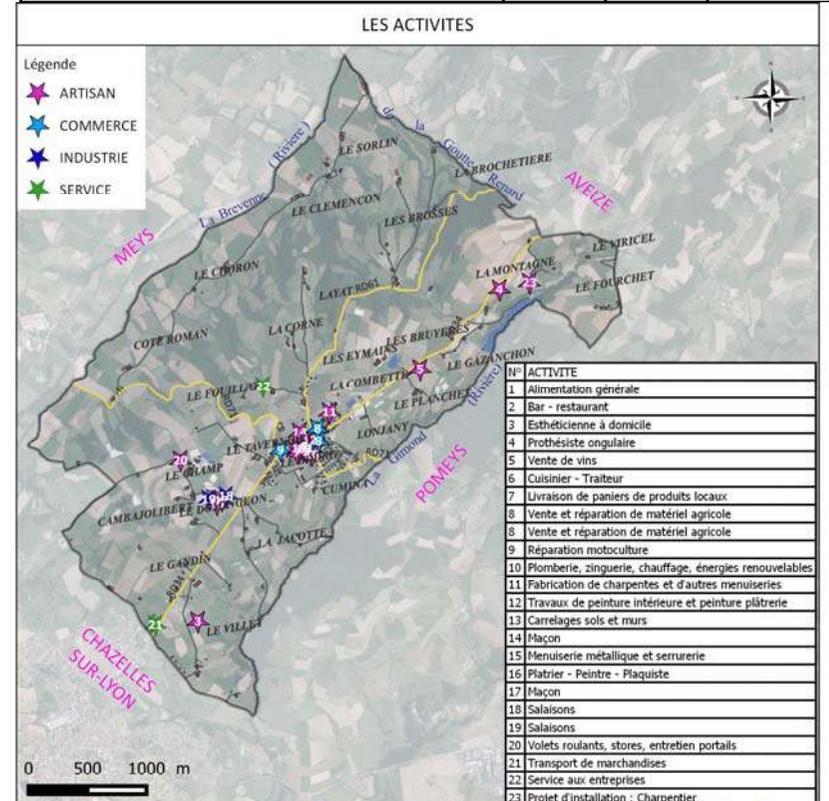
- Grézieu-le-Marché : bassin de vie de Chazelles-sur-Lyon et zone d'emplois de Saint Etienne
- **Volonté de maintenir et pérenniser les entreprises présentes, en accueillir de nouvelles, faire vivre le territoire, maintenir une commune dynamique**

## Offrir de bonnes conditions à la création d'emplois localement

- **Finaliser le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire**
- Améliorer l'accès au haut débit internet
- **Pérenniser des activités de télétravail**
- Réfléchir comment offrir un accompagnement favorable comme des espaces et services partagés



Concentration des emplois en 2007, 2012 et 2017			
<i>Source : INSEE RP 2007, 2017</i>	2007	2012	2017
<b>Nombre d'emplois dans la zone</b>	154	155	163
<b>Actifs ayant un emploi résidant dans la zone</b>	372	381	398
<b>Indicateur de concentration de l'emploi</b>	41,5	40,8	41



# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

## Maintenir une agriculture dynamique sur le territoire

- Maintenir un potentiel agricole important
- Préserver les terres agricoles de meilleure qualité
- Permettre le développement des exploitations agricoles et la création d'emplois
  - Tout en encadrant la constructions de nouveaux bâtiments agricoles, de façon regroupée
  - Limiter le mitage
  - Favoriser la création de « hameau agricole »
- Offrir des services aux exploitants locaux
- Concilier le développement de l'agriculture et les autres développements économiques, touristiques, urbains
  - Trouver des solutions pour limiter les impact sur les exploitations (*exemple du passage à bovins dans le bourg*)

- Tenir compte de la présence d'exploitations à proximité du bourg dans les projets de développement d'aménagement
- Faciliter la diversification de l'activité agricole
- Offrir les conditions d'un développement d'une agriculture soucieuse de l'environnement (*serres, ressource en eau*)

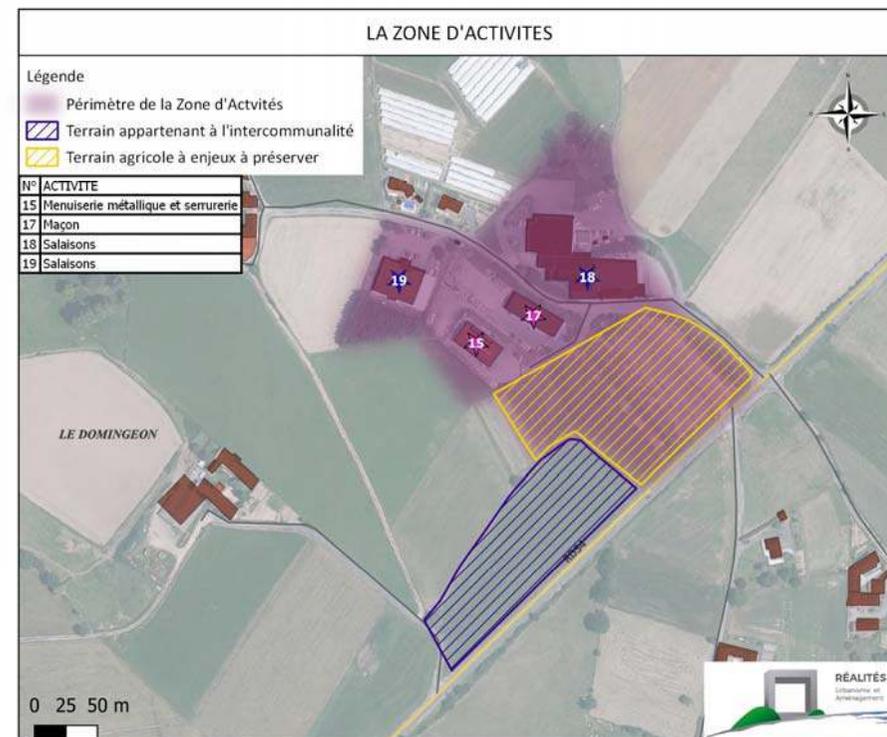


# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

## Permettre l'extension de la zone d'activités du Domingeon

Objectif de permettre la délocalisation d'une entreprise implantée en centre-bourg et libérant un espace économique stratégique pour une vocation d'habitat

- **Permettre une extension de cette zone d'activités**
  - Tout en préservant les terres agricoles de bonne qualité
  - Extension envisagée de façon continue le long de la RD34
- **Reporter la surface constructible disponible et même la réduire**
  - Maintenir une surface économique d'environ 1,2 hectare
- **Réaliser un aménagement qualitatif de cette extension**
  - Sécurité d'accès sur la RD 34 et aménagement paysager



# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

**Permettre aux entreprises existantes de pouvoir se développer et en accueillir de nouvelles**

- **Permettre aux activités économiques de se développer**
  - Tout en tenant compte des enjeux de risque, paysager, agricole, desserte...
- **Développement d'une entreprise de menuiserie charpente sur le secteur de la Montagne**
  - Au sein d'un bâti existant et nécessitant une extension
- **Etudier toute nouvelle demande de création d'entreprises sur le territoire**
  - Permettre de créer de l'emploi tout en tenant compte des nuisances occasionnées



# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

Maintenir des commerces et services de proximité dans le bourg et diversifier l'offre

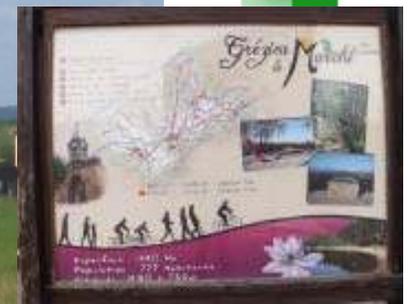
- **Préserver les commerces et services de proximité** (place des Jardins principalement)
- **Inciter à la création de nouveaux services bénéficiant à la population** (notamment autour du carrefour RD 34 / RD 61)
- **Permettre une diversité des fonctions au sein du centre-bourg** : activités non-nuisantes, artisanat dans secteurs d'habitat



# PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET CRÉER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

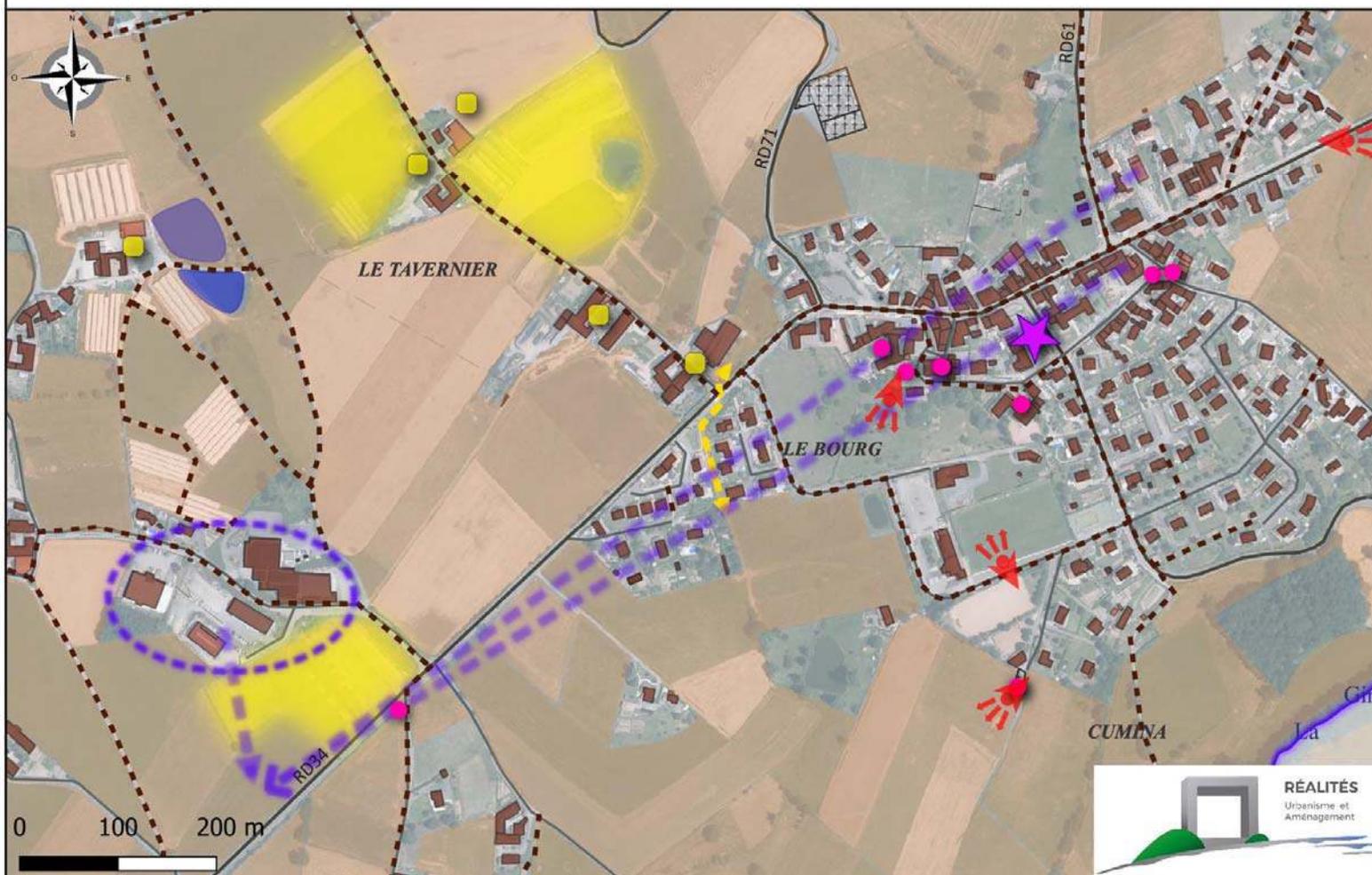
## Favoriser une diversification touristique comme source d'attractivité économiques

- **Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales et les curiosités de la commune**
- **Valoriser et préserver les points de vue** sur les Monts du Lyonnais, le bourg de Grézieu-le-Marché, la table d'orientation, la Madone...
- **Offrir des circuits de randonnée pédestre et cyclable** parcourant la commune et en cohérence avec les communes voisines
- **Maintenir des activités de loisirs autour du barrage de la Gimond**
- **Soutenir la diversification touristique de l'agriculture**
- **Permettre le développement d'hébergement touristique**
- **Maintenir un site existant à vocation touristique à Montfrond et soutenir un projet de développement touristique de ce secteur, de diversification des activités**



# PERENNISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET CREER DE L'EMPLOI LOCALEMENT

-  Maintenir une agriculture dynamique sur le territoire
-  Préserver les terres agricoles de meilleure qualité
-  Permettre le développement des exploitations agricoles (bâtiment agricole à titre indicatif)
-  Tenir compte d'exploitations agricoles à proximité du bourg et préserver le passage à bovins existant
-  Permettre l'extension de la zone d'activités du Domingeon
-  Permettre la délocalisation d'une entreprise du bourg dans la zone d'activités
-  Permettre aux entreprises existantes de pouvoir se développer et en accueillir de nouvelles
-  Maintenir les commerces et services de proximité et diversifier l'offre
-  Permettre une diversité des fonctions avec des activités non nuisantes
-  Favoriser une diversification touristique :
-  Mettre en valeur les points d'attraction
-  Valoriser les points de vue
-  Diversifier l'activité touristique et les hébergements
-  Offrir des circuits de randonnée
-  Maintenir des activités de loisirs





## 2. Poursuivre le développement et l'aménagement du bourg de Grézieu-le-Marché



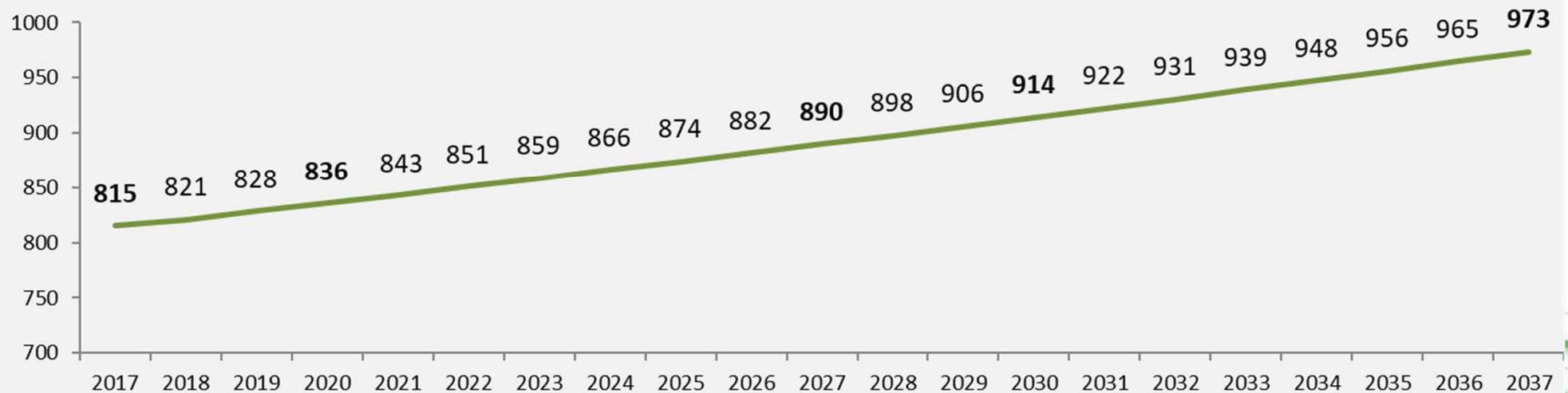
# POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

- Poursuivre les aménagements réalisés pour assurer un développement résidentiel répondant aux besoins des nouveaux habitants, tout en améliorant le cadre de vie et préservant le caractère rural de la commune

## Poursuivre une croissance démographique dans la lignée de la dernière décennie

- Poursuivre la croissance démographique avec évolution à +0,9% par an
  - En restant en-dessous des 1000 habitants
  - Accueillir une centaine d'habitants à l'horizon 2030 et environ 150 habitants à échéance 2037.

Projection de la population communale à échéance du PLU



# POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Offrir un nombre de logements adaptés et diversifiés

- **Créer une centaine de logements à horizon 2037** (moyenne de 5,4 logements par an, contre une moyenne de 4,5 logements par an depuis 2010)
- **Echelonner la création de logements tout au long de la durée de vie du PLU**
  - En tenant compte du phénomène de rétention foncière et permettant des ajustements en cours de vie du PLU :
    - ⇒ Autour de 45 logements d'ici 2025
    - ⇒ Une vingtaine supplémentaires d'ici 2030
- **Diversifier les typologies des logements et offrir une alternative à la maison individuelle**
- **Proposer une part de logements plus petits et de logements adaptés aux seniors**
- **Offrir de l'habitat locatif, facilitant le renouvellement de la population, le maintien des effectifs scolaires**
- **Construire un habitat de qualité : économe en énergie, avec espaces extérieurs**

Evolution du type de logement entre 2007 et 2017

Source : INSEE, RGP 2007-2017	2007	2012	2017	% en 2017
<b>Maisons individuelles</b>	298	312	331	88,1%
<b>Appartements</b>	32	34	44	11,7%

Type d'occupation

Source : INSEE, RGP 2017

	Grézieu-le-Marché	CCMDL	Rhône
<b>Propriétaires</b>	80,5% (262)	71,5 %	48,2 %
<b>Locataires</b>	18,9% (62)	26,9 %	49,8 %
<b>Dont logements HLM loués vides</b>	6,7% (22)	7,6 %	17,7 %
<b>Logés gratuitement</b>	0,6% (2)	1,6 %	2 %

LES LOGEMENTS SOCIAUX ET ASSIMILÉS

N°	NOM	ORGANISME	TYPE	ANNEE	NB DE LOGEMENTS	OCCUPATION	TAILLE DE LOGEMENT
1	RESIDENCE DES JARDIN	OPAC DU RHONE	COLLECTIF	2014	8	7	272-473-274
2	RESIDENCE DE LA CURE	OPAC DU RHONE	COLLECTIF	1949	4	3	272 - 273
3	RESIDENCE CARINA	IFIMMOBILIERE	COLLECTIF	1994	5	3	272 - 273
4	LES EGLANTINES	OPAC DU RHONE	GRUPE	1989	8	8	372 - 373 - 274
5		PREVE CONVENTIONNEL	COLLECTIF		8		



# POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Assurer un renouvellement urbain du centre-bourg

Opportunité d'aménagement lié à la délocalisation d'une entreprise implantée historiquement dans le centre-bourg.

Carrefour entre RD34 et RD61, possibilité de créer de l'habitat sur un bâtiment très dégradé

Opération de renouvellement urbain avec création d'habitat sans consommation d'espace

- **Requalifier ces tenements bâtis autour du carrefour des RD34 et 61**
- **Offrir un habitat dense** en cohérence avec le bâti R+2 présent le long de la traversée du bourg
- **Offrir de l'habitat locatif**
- **Créer du stationnement**
- **Aménager les espaces publics**
- **Relier ces opérations en liaison modes doux**



# POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Permettre des opérations de constructions neuves dans le bourg

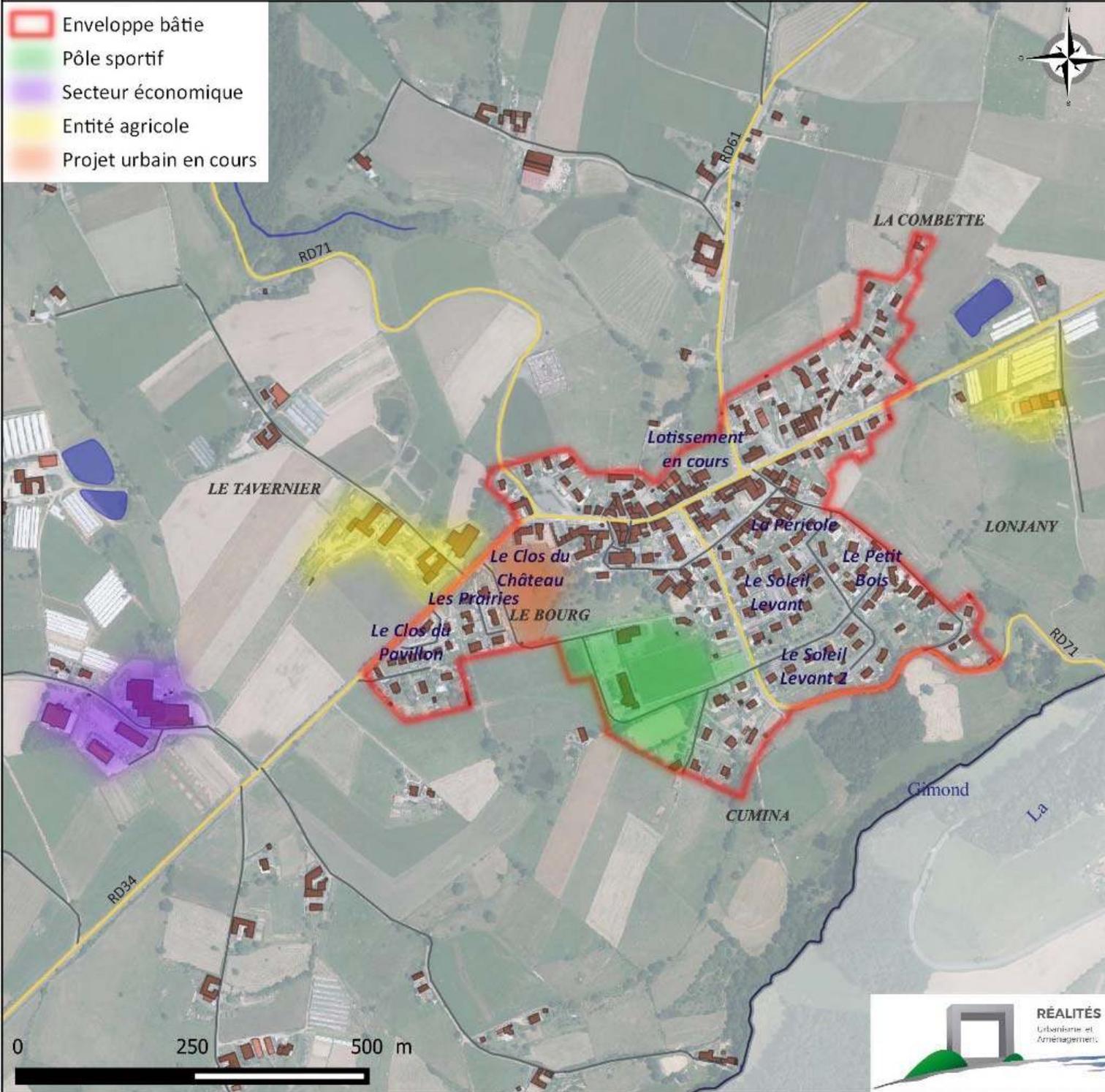
L'objectif est d'accueillir de nouveaux habitants tout en préservant les jardins et dépendances arborées dans une enveloppe urbaine resserrée.

- **Comblcr les espaces disponibles au sein de l'enveloppe urbaine**
- **Encadrer les ténements disponibles en dents creuses d'une surface importante (<1000m<sup>2</sup>)**
- **Tenir compte de la faible dynamique en terme de division parcellaire**
- **Poursuivre l'opération du Clos du Château**
- **Ne pas allonger l'urbanisation linéaire en entrée de bourg**
- **Maintenir la ligne urbanisée en limite Sud-Est du bourg**

- **Réaliser un aménagement en greffe de l'urbanisation de la Cumina**
- **Echelonner l'urbanisation de la commune**
- **Réaliser une densité globale moyenne de 20 logements à l'hectare**
  - Minimum de 12 lgts/ha pour gisements de grande taille



# L'ORGANISATION URBAINE



# POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Préserver une qualité architecturale au sein du bourg

- **Mettre en valeur le secteur autour du château et de l'Eglise**
  - Mettre en valeur les bâtis à caractère, agir sur les couleurs en améliorant la qualité des espaces publics qui les bordent
- **Préserver et mettre en valeur certains bâtiments identitaires**
- **Protéger les éléments architecturaux (niche) et du petit patrimoine (lavoir, croix...)**
- **Inciter à la préservation des murs en pierres sèches.**



# POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Préserver une qualité paysagère du bourg

- **Préserver certains espaces verts** (espaces de rencontre, de jeux)
- **Maintenir une trame arborée le long de certaines rues** (rue de la Péricole, le long des liaisons modes doux)
- **Agir pour une qualité des plantations et notamment des clôtures**
- **Préserver une trame arborée le long de la traversée du bourg**
- **Aménager les entrées de bourg** (depuis la RD34 et la RD71 au sud du bourg)
- **Protéger une grande partie du parc du château**
- **Favoriser une transition arborée**



# POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Offrir ses services, équipements aux habitants et des espaces publics de qualité

- Offrir des commerces et services de proximité
- Maintenir une école dynamique
- Maintenir le pôle d'équipements sportifs et de loisirs
- Développer les activités culturelles et créatrices
- Réfléchir à la vocation du bâtiment de l'ancienne école (pôle d'équipements)
- Réfléchir à la vocation de certains espaces publics (terrain communal rue des Sœurs)
- Aménager qualitativement les espaces publics
- Offrir du stationnement en nombre suffisant
- Assurer une gestion adaptée des déchets dans les opérations d'habitat



# POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GRÉZIEU-LE-MARCHÉ

## Sécuriser les déplacements principalement modes doux

### ➤ Développer les liaisons modes doux en vue d'augmenter leur fréquentation

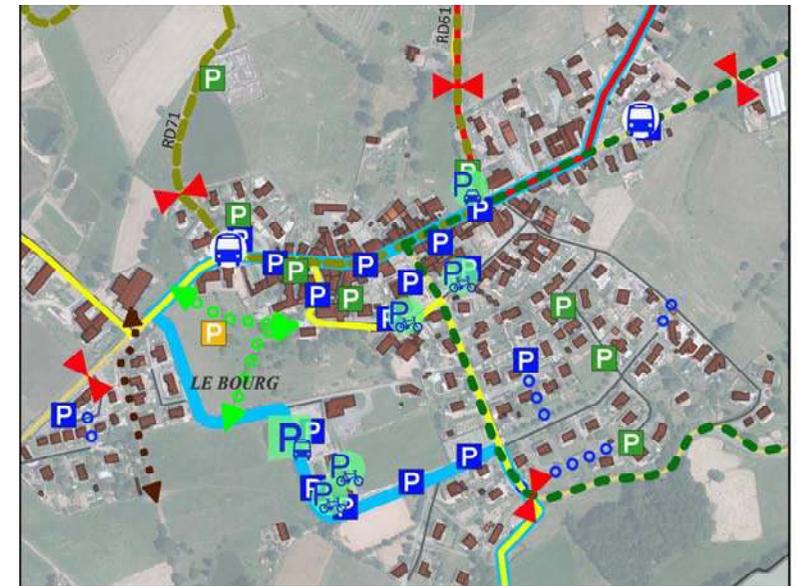
- Liaison entre la salle du Cartay, le secteur des équipements sportifs et le centre-bourg en cours de réalisation

- Autres axes à aménager et sécuriser :

- Entre les opérations d'habitat et de renouvellement urbain et la place des jardins
- Entre le secteur d'équipements sportifs et l'école
- Entre le quartier du Pavillon et le secteur d'équipements sportifs puis du centre-bourg
- Entre le quartier de la Combette et le centre-bourg nécessitant la traversée de la RD34
- Entre le centre bourg et le cimetière présent à l'entrée Nord depuis la RD71
- Entre le bourg et la ville de Chazelles-sur-Lyon et ses commerces, équipements...

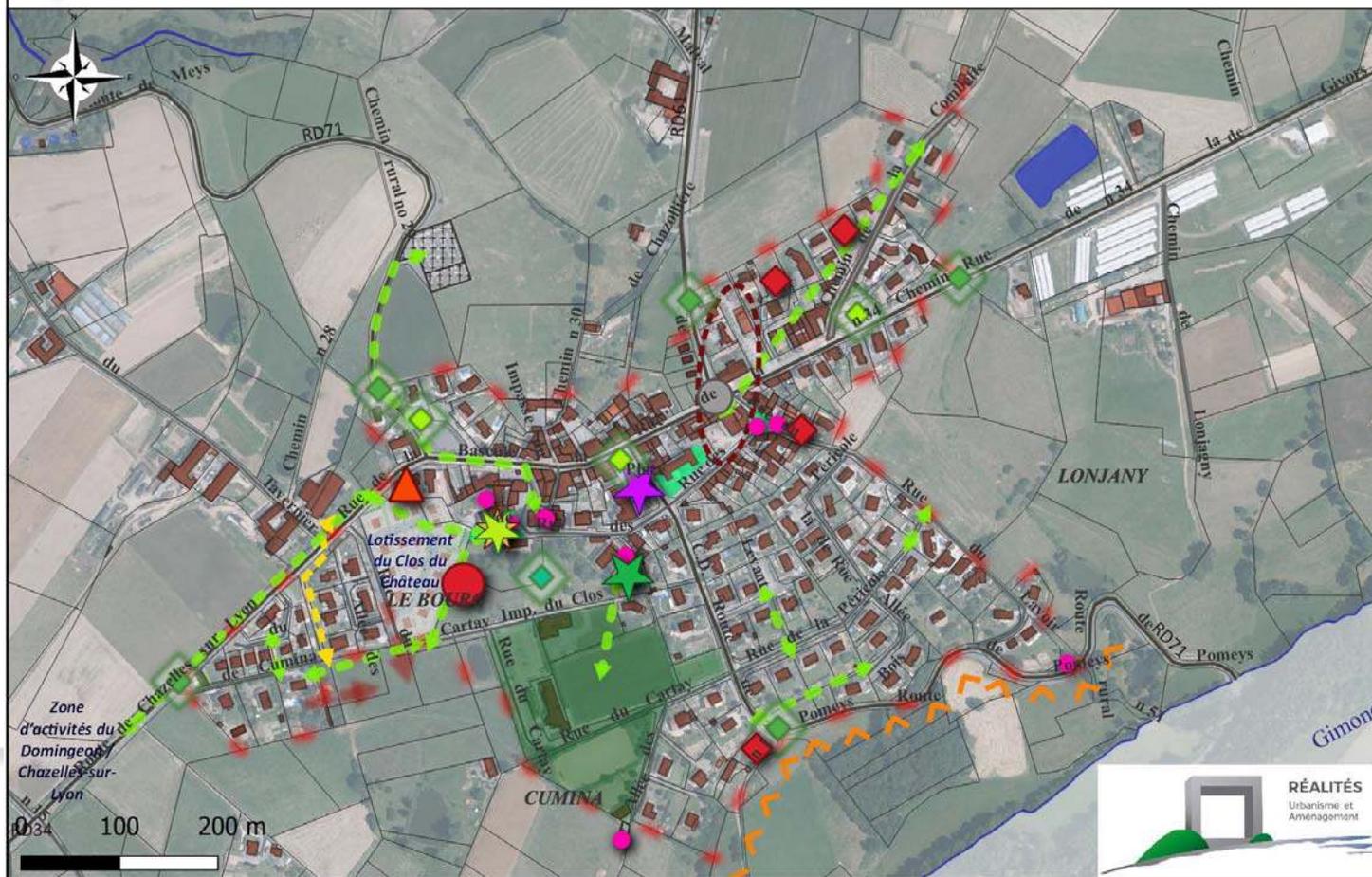
### ➤ Sécuriser la desserte routière

- Poursuivre les aménagements sécuritaires et réduire la vitesse sur les voies le nécessitant :
  - au carrefour des RD34 et 61, en lien avec l'opération de renouvellement urbain
  - Le chemin de la Combette : création d'aires de croisement



# POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU BOURG DE GREZIEU-LE-MARCHE

-  Offrir un nombre de logements adaptés et diversifiés
-  Assurer une opération de renouvellement urbain
-  Permettre des opérations de constructions neuves et combler les dents creuses :
-  Encadrer des tènements à enjeux
-  Poursuivre une opération qualitative
-  Réaliser une greffe urbaine s'intégrant au sein des opérations voisines
-  Interdire l'extension urbaine au Sud
-  Préserver la qualité architecturale du bâti et petit patrimoine
-  Mettre en valeur les bâtiments autour du château et de l'église
- Préserver une qualité paysagère par la préservation :
  -  Des entrées de bourg
  -  Des espaces verts, jardins, potagers
  -  Du parc du Château
-  Vues
-  Limite de l'urbanisation
-  Transition arborée entre espace bâti et agricole
-  Tenir compte d'exploitations agricoles à proximité du bourg et préserver le passage à bovins existant
-  Offrir des services, équipements, espaces publics de qualité et du stationnement aux habitants :
-  Commerces et services de proximité
-  Ecole
-  Réfléchir à la vocation d'un bâtiment communal
-  Pôle d'équipements et de loisirs
-  Espace public
-  Sécuriser les déplacements modes doux
-  Sécuriser la desserte routière



## 3. Agir en faveur du développement durable

- **Axe transversal visant à préserver les ressources pour les générations futures, limiter le réchauffement climatique, assurer une santé de qualité**

## Préserver et valoriser la richesse naturelle du territoire

- **Préserver une trame verte globale avec protection :**

- Des boisements anciens
- Des ripisylves de cours d'eau
- Du maillage de haies bocagères

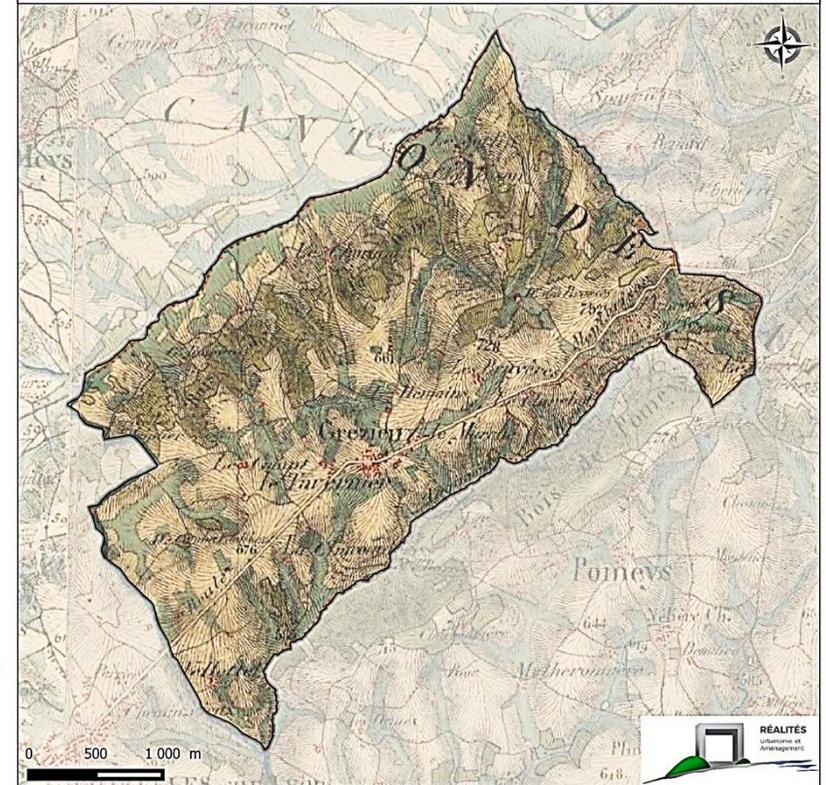
- **Préserver et développer une trame verte urbaine au sein du bourg :**

- Maintien et création d'espaces de fraîcheur
- Préservation de jardins potagers
- Gestion des clôtures sur la transition entre espace urbanisé et agricole ou naturel



- **Maintenir une trame bleue avec préservation :**

- Du cours d'eau de la Brévenne en limite Nord
- Du cours d'eau de la Gimond et son barrage en limite Sud
- Des autres cours d'eau (Goutte Reynard, chevelus parcourant le territoire)
- Des zones humides potentielles



## Préserver et valoriser la richesse naturelle du territoire

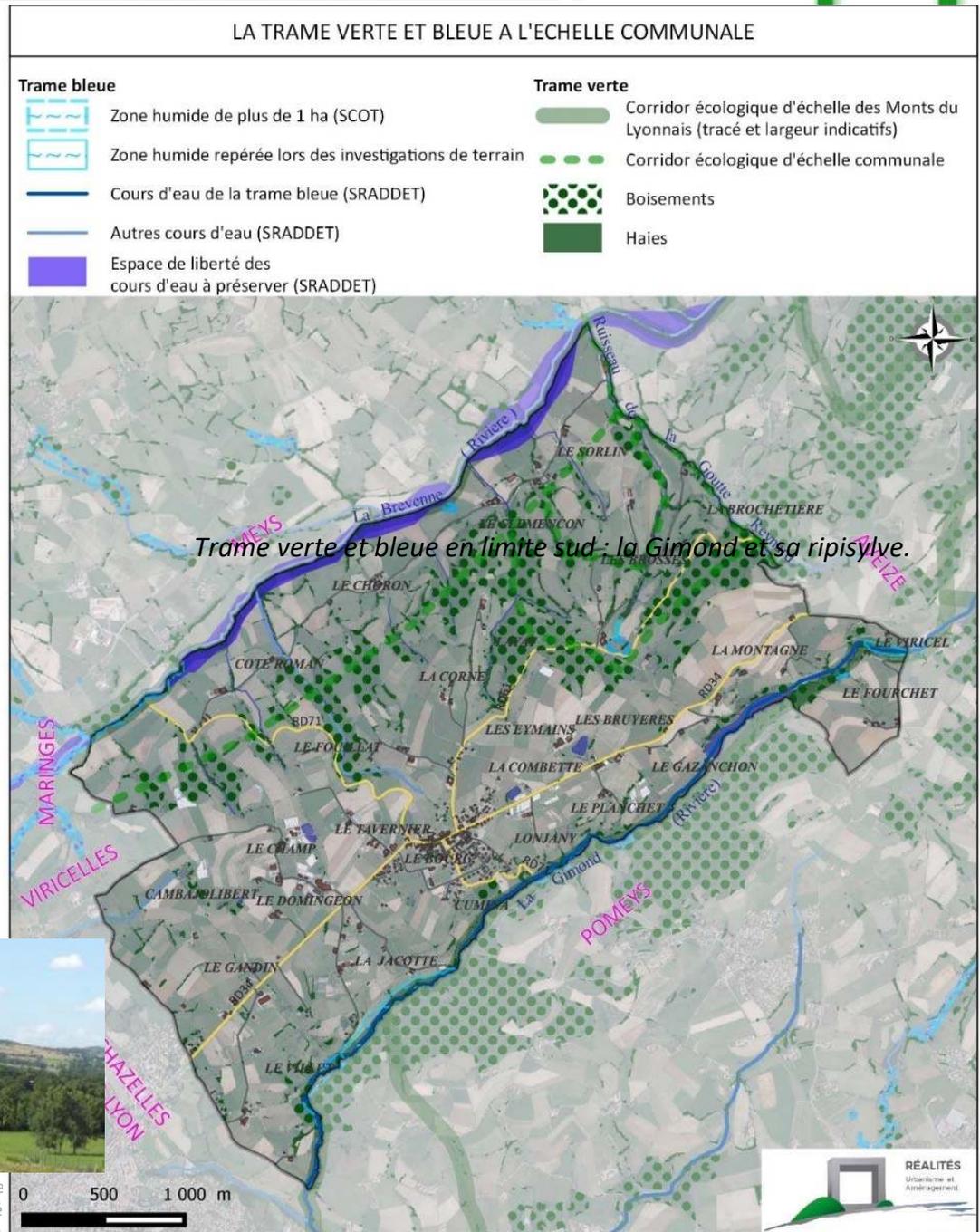
### ➤ Maintenir des espaces perméables favorables au maintien de corridors écologiques via préservation :

- Du corridor écologique d'échelle intercommunale de la vallée de la Brévenne (limite nord)
- Du corridor écologique d'échelle intercommunale de la vallée de Gimond (limite sud)
- Du corridor écologique local sur la partie centrale



Trame verte et bleue en limite nord : La Brévenne et sa ripisylve

34 Rue Ge  
Té  
E-mail :



## Maintenir une qualité du cadre de vie

Grézieu-le-Marché est une commune rurale avec un cadre remarquable. Il faut donc préserver :

- **La richesse naturelle**
- **La richesse architecturale**
  - Faire vivre les anciennes fermes via des changements de destination, permettre une évolution des habitations existantes
  - Intégrer constructions nouvelles et anciennes dans le paysage : couleurs adaptées à imposer, favoriser une bonne implantation et accompagnement paysager
- **La richesse paysagère liée aux Monts du Lyonnais**
  - Interdire les constructions sur les points hauts, en ligne de crête, intégrer les bâtiments dans la pente
- **La présence de vues éloignées sur les Monts Lyonnais**



## Assurer une réduction de la consommation foncière

En lien avec Loi Climat et Résilience, la commune souhaite une gestion modérée et rationalisée de la consommation d'espaces agricoles et naturels

- **Poursuivre les actions de renouvellement urbain au cœur du bourg en saisissant l'opportunité d'une délocalisation d'une entreprise implantée au cœur du bourg**
- **Opération ambitieuse de renouvellement urbain sur plusieurs tenements en centre-bourg**
- **En complément, laisser la possibilité de constructions neuves, nécessaire pour maintenir les effectifs scolaires**

La commune dispose d'une enveloppe urbaine resserrée et urbanisée

- **Prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels en continuité de l'opération du Clos du Château et agricole au sud-ouest du bourg.**
- Densité globale minimale de 20 logements à l'hectare

Plafond maximum de surfaces urbanisables pour l'habitat : 5,44 ha sur 20 ans (2017-2037). Consommation réalisée et projetée depuis 2017 d'environ 2 ha.

- **Commune souhaite limiter l'extension urbaine de l'enveloppe bâtie à une surface maximale de 1,3 ha du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à 2037 (durée de 15 ans) = moitié de la surface consommée pour l'habitat du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 décembre 2021 (2,87 ha).**
- **Economie : aucune extension n'est envisagée, si ce n'est la relocalisation de l'espace constructible disponible de l'ordre de 1,2 ha.**

## Encourager la transition énergétique

En lien avec objectifs nationaux et régionaux, la commune souhaite agir en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et pour la production d'énergie renouvelable

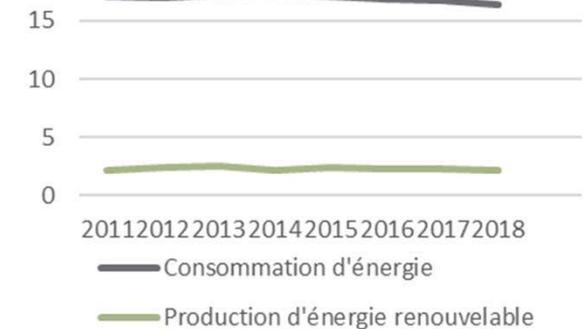
### ➤ Limiter la consommation énergétique :

- Limiter les déplacements en voiture
- Offrir des alternatives à la voitures individuelle (covoiturage, utiliser la ligne 2EX sur Chazelles-sur-Lyon, modes doux)
- Agir pour la rénovation énergétique des bâtiments
- Eteindre l'éclairage la nuit
- Optimiser le chauffage des équipements publics
- Augmenter le tri sélectif et le compostage

### ➤ Développer et produire des énergies renouvelables :

- Installations solaires et photovoltaïques : à prioriser sur le bâti existant, sur bâtis agricoles ou sur sites pollués et dégradés
- Des méthanisations agricoles
- Du bois de chauffage, pour une utilisation familiale des boisements
- Et tout autre projet innovant

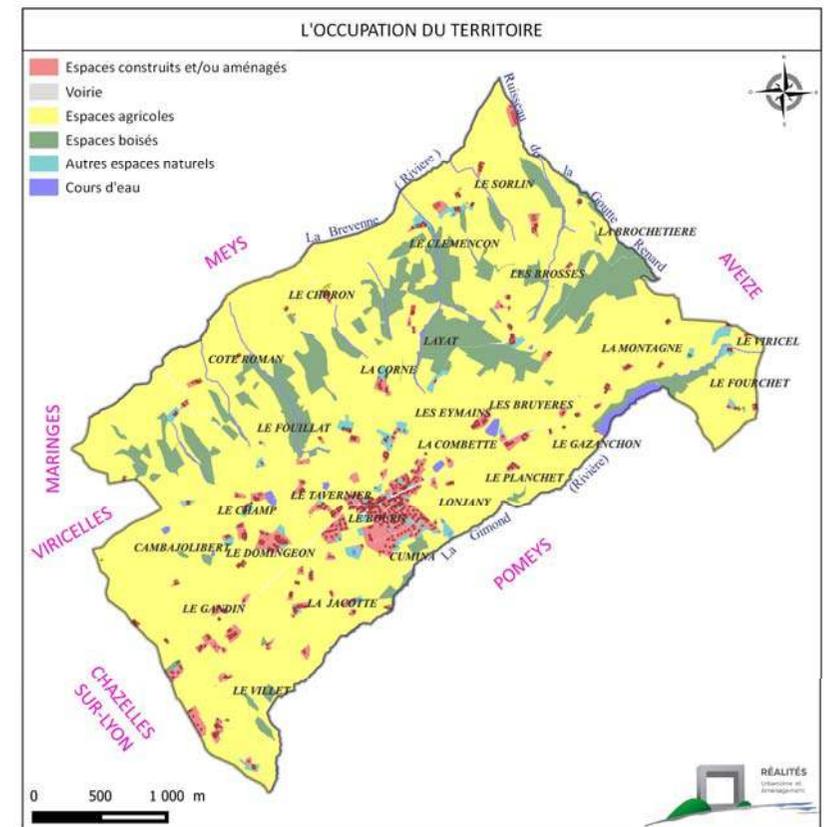
Consommation et production énergétique du territoire en GWh



## Agir pour améliorer la santé des habitants

Maintenir une commune dans lequel il fait bon vivre :

- **Inciter au développement d'une agriculture soucieuse de l'environnement, durable, raisonnée et d'échelle humaine**
- **Assurer une production agricole locale en circuit court pour une alimentation de qualité**
- **Maintenir une commune dynamique, attractive avec services, équipements, espaces de rencontre...**
- **Limiter les nuisances** par la limitation des activités nuisantes au sein des quartiers résidentiels
- **Limiter les pollutions** par l'incitation aux modes doux et par la préservation d'espaces végétalisés.
- **Protéger les populations contre les risques**, notamment géologique et d'inondation de la Brévenne



## Assurer une qualité de l'eau

- **Assurer une desserte en eau suffisante et de qualité pour l'alimentation des populations**
- **Assurer une alimentation en eau nécessaire pour les besoins en agriculture tout en adaptant les pratiques agricoles à une meilleure utilisation et une limitation de la consommation en eau.**
  - Mise en place d'ouvrages et d'installations spécifiques de récupération, rétention
  - Pérenniser les retenues collinaires à une fonction d'irrigation sur le long terme
- **Mettre en place des dispositifs de récupération des eaux de pluie pour réduire la consommation d'eau potable** (arrosage des jardins, espaces verts...)
- **Favoriser l'infiltration des eaux pluviales** lorsque le sous-sol le permet et/ou réguler le débit pour limiter les phénomènes d'inondation en aval en lien avec les prescriptions du zonage pluvial
- **Préserver les haies et zones humides**
- **Favoriser des revêtements perméables** pour les aménagements d'espaces publics, stationnements et constructions avec toitures végétalisées
- **Assurer un traitement de qualité des eaux usées** et disposer d'une station de traitement pour le bourg répondant aux besoins des habitants et des entreprises

## AGIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Préserver et valoriser la richesse naturelle du territoire :

-  Préserver une trame verte urbaine dans le bourg
- Préserver une trame verte globale :
  -  Boisements anciens
  -  Ripisylves et haies bocagères

Maintenir une trame bleue :

-  Cours d'eau
-  Zones humides potentielles

Maintenir des espaces perméables favorables au maintien de corridors écologiques :

-  Corridor écologique d'échelle intercommunale
-  Corridor écologique d'échelle communale

Maintenir une qualité du cadre de vie :

-  Préserver les points hauts

 Préserver les vues éloignées

Encourager la transition énergétique :

-  Limiter la consommation énergétique et produire des énergies renouvelables

 Sécuriser et inciter les déplacements modes doux

 Optimiser le chauffage des équipements publics

Agir pour améliorer la santé des habitants :

-  Inciter au développement d'une agriculture durable et nourricière

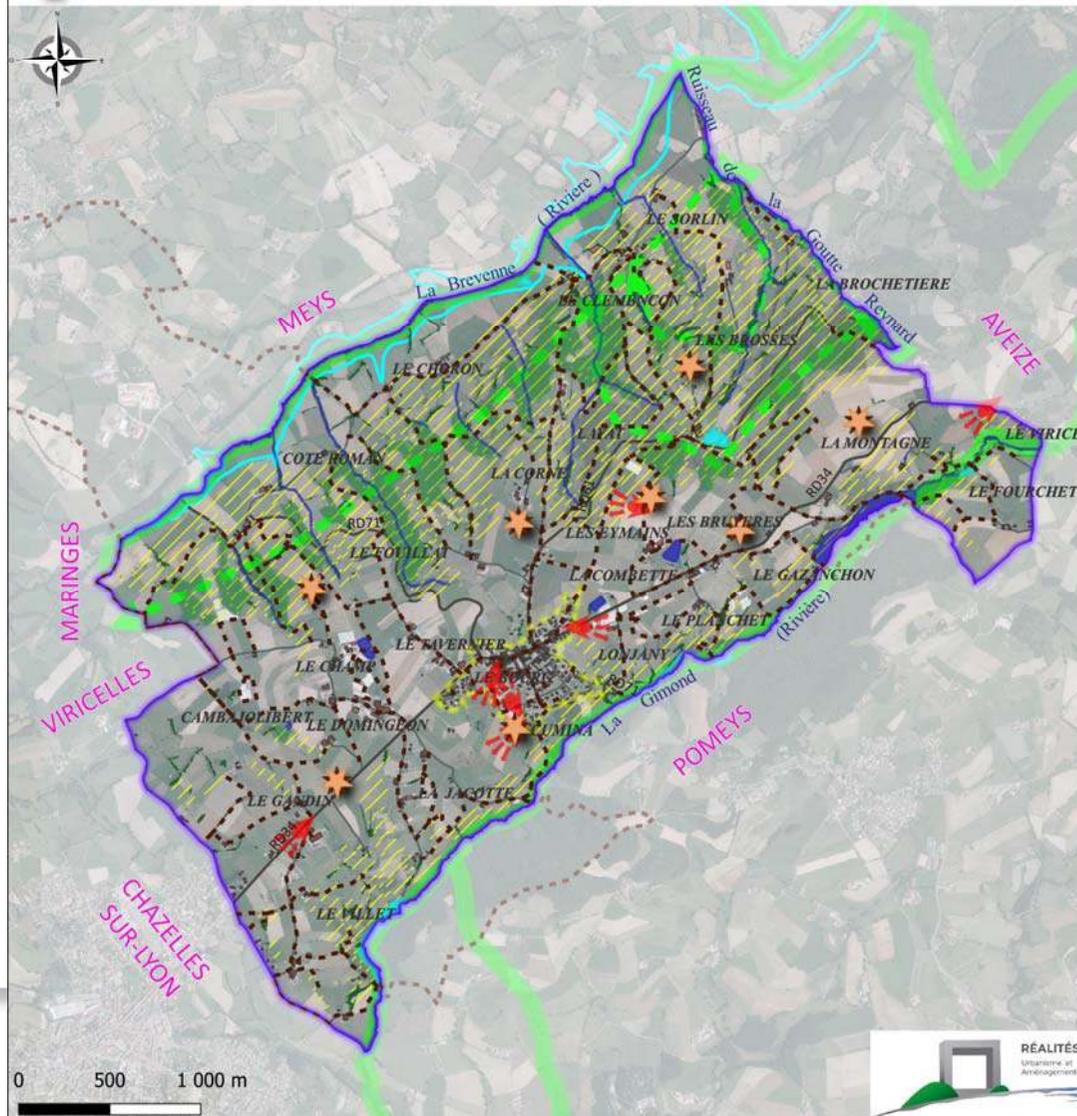
 Limiter les nuisances

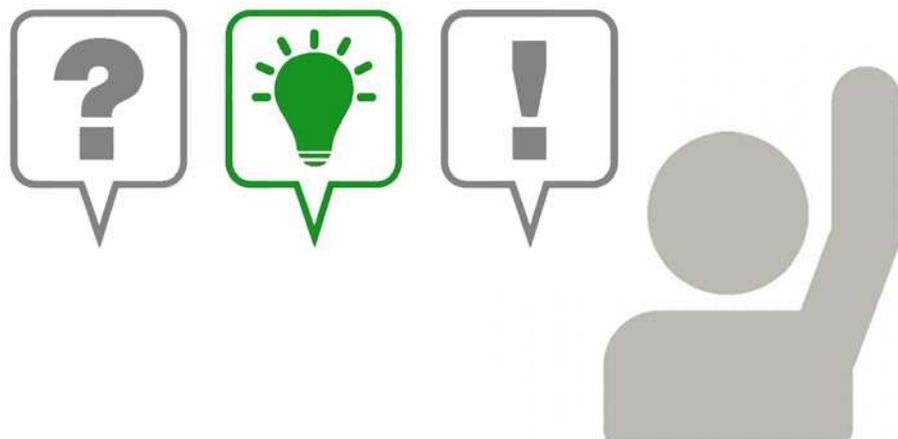
 Assurer une qualité de l'eau

Protéger les populations contre les risques :

 Risque inondation

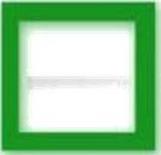
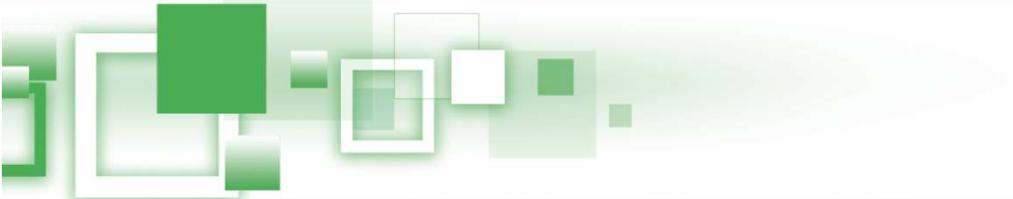
 Zone d'aléa glissement de terrain





# Place aux questions, observations

## Débat sur les orientations du PADD



---

# Suite de la procédure



# PROCÉDURE

- Diagnostic réalisé et présenté aux personnes publiques associées
- Réception du Porter à connaissance de l'Etat

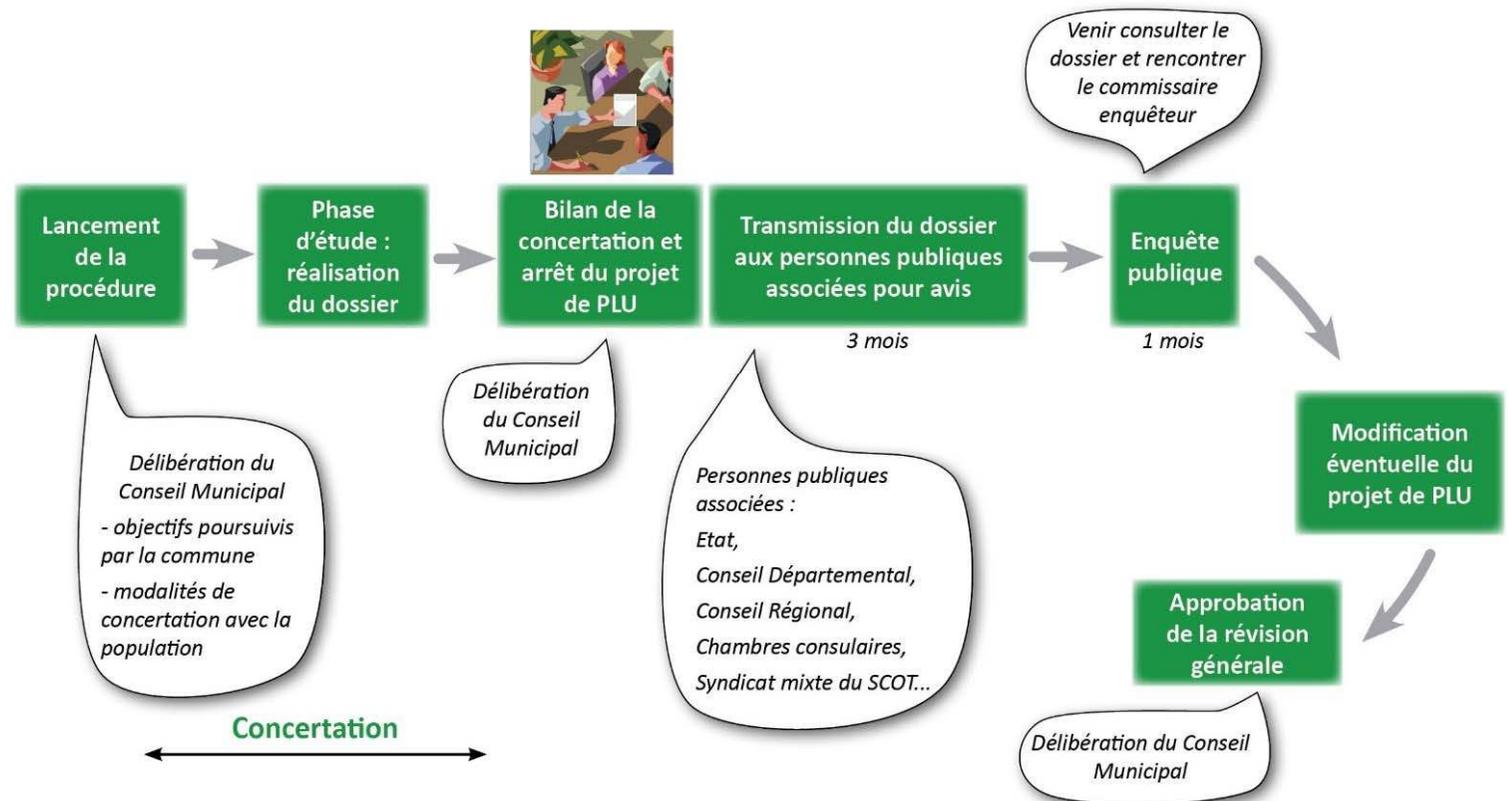
- Projet de territoire (PADD)
- Présentation aux personnes associées le 16 juin

- Cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale

- Traduction réglementaire:
  - Zonage,
  - Règlement,
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Concertation
  - Réunion publique de concertation le 23 juin

## PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU



# GREZIEU-LE-MARCHE



## Révision du PLU

*Présentation du PADD*

*Merci de votre attention*

*14 avril 2022*